

BURKINA FASO

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° _____/2019 DU .../.../2019 POUR LA SUPERVISION ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 CENTRALES SOLAIRES (CENTRALE PV DE 42 MWC A OUAGA NORD-OUEST, CENTRALE PV DE 6 MWC A DORI, CENTRALE PV DE 2 MWC A DIAPAGA ET CENTRALE PV DE 1 MWC A GAOUA), LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE 90 KV DOUBLE TERNE GONSIN-KOSSODO ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE D'ENERGIE ET EQUIPEMENTS ANNEXES.

PROGRAMME YELEEN, PHASE 1

FINANCEMENT AFD

1. Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du Programme YELEEN, phase 1.
2. Les Services du Candidat auront pour objet la **supervision et contrôle des travaux de construction de 4 centrales solaires (centrale PV de 42 MWc à Ouaga Nord-Ouest, centrale PV de 6 MWc à Dori, centrale PV de 2 MWc à Diapaga et centrale PV de 1 MWc à Gaoua), la construction d'une ligne 90 kV double terne d'environ 30 km entre Gonsin et Kossodo et la construction d'infrastructures de stockage d'énergie et équipements annexes.**
3. Le Directeur Général de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études spécialisés dans le suivi-contrôle de projets d'infrastructure dans le secteur électrique.
5. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.
6. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
7. Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :
 - une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
 - ou
 - une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

8. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente similaire pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte de Consultants sont : leur qualification à exécuter les services ci-dessus indiqués (présentation et organisation du Consultant, références concernant l'exécution de contrats analogues durant les dix (10) dernières années, expérience dans des conditions semblables, etc.).
9. Les services de consultant sans être limitatifs comprennent : le contrôle, le suivi de la totalité des tâches de validation des études et de surveillance sur le terrain en fonction de l'avancement des travaux, ainsi que le contrôle administratif et financier, environnemental et social du projet. Les principales prestations (liste non exhaustive) du Consultant sont décrites dans les Termes de référence.
10. La durée d'exécution de la mission est de quarante-deux (42) mois.

11. Suite à des résultats concluants du présent AMI, un Consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la sélection fondée sur la qualité et le coût telle que décrite dans les Directives – Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de l'Agence Française de Développement (AFD).

12. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes tous les jours ouvrables : *8 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures* au **Département des Marchés de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)**, 55 avenue de la Nation, 3ème étage, 01 BP 54 Ouagadougou 01 – Burkina Faso.

13. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique au plus tard le **08 novembre 2019 à 9 heures 00 minute : Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)**, 55 avenue de la Nation, 3ème étage, 01 BP 54 Ouagadougou 01 – Burkina Faso ; Tél : (+226) 25 30 61 00/02 ;
E-mail : secretariat.dg@sonabel.bf ; blandine.kabore@sonabel.bf ;
reinsal1@yahoo.fr.

14. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la SONABEL ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le consultant.

15. Les termes de références peuvent y être consultés gratuitement à travers le lien suivant :

url : https://drive.google.com/open?id=1IRv4_SifGiFojZ08SO3zOgV_AbWbNQ7E

ou retirés gratuitement au Secrétariat **Département des Marchés de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)**, 55 avenue de la Nation, 3ème étage, 01 BP 54 Ouagadougou 01 – Burkina Faso, E-mail : Tél : (+226) 25 30 61 00/02 ; E-mail : secretariat.dg@sonabel.bf, blandine.kabore@sonabel.bf

16. Ces termes de références sont indicatifs et susceptibles d'évoluer avant l'invitation des consultants qui seront invités à soumettre une proposition technique et financière, celle-ci sera analysée pour s'assurer notamment de son acceptabilité et sa conformité.

17. En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des manifestations d'intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le consultant possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire (tels que Mali, Niger, Tchad, Nigéria, Soudan etc.), pour laquelle il fournira une preuve de **mise en œuvre** de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).
- Le consultant possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.
- Le consultant dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.
- Le consultant décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du client devront remplir chacun de ces critères. Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Annexe 1

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "**Marché**")

A : _____ (l'"**Autorité Contractante**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets de l'Autorité Contractante qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement à l'Autorité Contractante. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. L'Autorité Contractante conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, l'Autorité contractante peut également être dénommée Maître d'Ouvrage, Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays de l'Autorité Contractante ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par l'Autorité Contractante dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant l'Autorité Contractante ou filiale contrôlée par l'Autorité Contractante, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services l'Autorité Contractante impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions de l'Autorité Contractante ;

- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte de l'Autorité Contractante ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par l'Autorité Contractante pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai à l'Autorité Contractante, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat de l'Autorité Contractante, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Autorité Contractante, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne

ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment de l'Autorité Contractante et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par l'Autorité Contractante.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Annexe 2

PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale du soumissionnaire : (nom du cabinet)
Adresse complète du siège du soumissionnaire : (préciser boîte postale, téléphone et adresse électronique)
Représentant du soumissionnaire : (Personne agissant au nom et pour le compte du soumissionnaire dans le cadre de la présente manifestation d'intérêt, préciser son adresse complète)
Principaux domaines de compétences du soumissionnaire : (préciser les domaines d'activité et le type de prestations fournies dans ces domaines)
Personnel cadre permanent du soumissionnaire : (indiquer le nombre et la qualification par spécialité) <i>Ne pas fournir les CV d'experts pressentis pour la mission.</i>

Annexe 3

PRESENTATION DES PRESTATIONS SIMILAIRES FOURNIES PAR LE SOUMISSIONNAIRE

NB : Chaque prestation similaire fournie par le soumissionnaire sera présentée conformément au tableau ci-dessous. Joindre à chaque tableau, les pages de garde et de signature du marché/contrat

Références marché/contrat, relatif aux prestations fournies : (numéro, code etc.)	
Montant total des prestations que vous avez fournies : (en monnaie locale et en devises si la monnaie locale n'est pas le CFA)	
Origine des FONDS: (financement)	
Nom du projet : (appellation complète et officielle du projet)	
Lieu de déroulement du projet (préciser le pays et la ville) :	
Description sommaire du projet : (la description doit fournir tous les renseignements permettant de se faire une idée précise de l'envergure du projet)	
Description des services rendus par votre société pour la réalisation du projet (la description doit permettre de se faire une idée précise de la nature des prestations que vous avez fournies)	
Identité des experts employés pour la conduite des prestations (préciser la qualification et le poste ou le rôle qu'ils ont joué dans l'exécution des prestations que votre société a fournies pour ce projet)	
Sociétés partenaires ou associées pour la conduite du projet (préciser le rôle de chaque société partenaire)	
Date de démarrage du projet: (mois/année)	Date d'achèvement du projet : (mois/année)
Nom du client (Ministère de --- /Direction Générale de -- ou Maîtrise d'Ouvrage de -- ou Projet de ---, ou commune de --- etc.)	
Adresse du client : (Boîte postale, téléphone, adresse électronique)	
Nom et fonction d'au moins deux responsables du client ayant supervisé le déroulement du projet (Directeur/Coordonnateur du projet, Responsable d'équipe etc.)	

Le Directeur Général de la SONABEL

Président de la commission d'attribution des marchés